

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

Etaient Présents:

M. PLUMERAND, M. COGNEVILLE, MME ARMAND-BARBAZA, M. LECOEUR, M. CAMBON, M. CLAVEL,
M. DE ASCENCAO, MME DELMOTTE, M. MASLARD, M. MEZIERES, MME QUADJOVIE, MME ROGER,
MME SIBILIA, MME ZINGG.

Absent(es) Excusé(es) et Représenté(es) :

MME ARTHUS-BERTRAND procuration à M. PLUMERAND
MME LECHEVALIER procuration à MME ARMAND-BARBAZA
M. CONCORDIA procuration à MME ZINGG

Absent(es) Excusé(es) :

M. CHENE-BERNARDIE, M. MESNEAU

SECRETARE DE SEANCE : M. COGNEVILLE.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2012 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de:

- 1. EMETTRE un avis favorable** sur le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) sous réserve de ne pas interdire l'étalement urbain lorsque celui-ci intervient en continuité du bâti et est nécessaire au développement économique et social
EMETTRE un avis favorable sur le projet de Schéma Régional Eolien (SRE) sous réserve du classement du territoire communal en zone défavorable à l'éolien compte tenu de l'ensemble des contraintes affectant son territoire, et dans l'objectif de préserver le plateau agricole
- 2. EMETTRE un avis favorable** sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France (PPA)
SENSIBILISER la population à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'inciter à un comportement éco-citoyen, à savoir :
. les habitants de la commune sont potentiellement concernés par les directives régionales sur les installations de chauffage au bois. La municipalité relaiera les nouveaux cadres régionaux et nationaux liés à ces installations pour informer au mieux la population et l'accompagner
- 3. DONNER un avis favorable** au projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF), tout en émettant les observations suivantes :
. l'un des points de blocage pour favoriser les transports en commun sur la commune et notamment le parc d'activités de Courtaboeuf tient à la mise en place d'un transport en site propre par bus depuis et vers la gare RER de Massy-Palaiseau
. le Conseil Municipal recommande donc à la Région de planifier les aménagements nécessaires dans le cadre de cette réglementation afin de remédier à cette situation plus que problématique

4. **APPROUVER** l'extension du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) du Hurepoix sur une partie du territoire communal de la commune, d'une surface d'environ 276 hectares, recouvrant des zones agricoles (NC) et naturelles (ND et NDa) au document d'urbanisme local en vigueur
DIRE que la convention de surveillance et d'intervention foncière passée avec la SAFER de l'Ile-de-France en cours de validité reste applicable sur le territoire communal
ACCEPTER de prendre en charge les frais de fonctionnement des terrains qui pourront être acquis, aménagés et ouverts au public par la Région Ile-de-France, par le biais de l'Agence des Espaces Verts, après accord préalable intervenant avant lesdites acquisitions, dans le cadre du nouveau PRIF, hors terrains agricoles exploités
AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet, au nom et pour le compte de la commune
5. **PRENDRE** acte de l'avancée du dossier relatif à la ZAC Courtaboeuf 9 présentée par Monsieur le Maire
6. **SE PRONONCER** favorablement sur la demande d'adhésion des communes de Saint-Jean-de-Beauregard et Cernay-la-Ville au SIAHVY
SE PRONONCER favorablement sur les modifications des différents articles apportées aux statuts initiaux du SIAHVY
7. **SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne, la création d'un périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel sur l'ancienne ZAC du Centre de Vie dit « Le Haricot » située sur le secteur de Courtaboeuf n°3
8. **ADOPTER** la participation communale à la carte Imagine'R et Optile pour l'année scolaire 2012/2013 fixée à 70,00 €. Il est toutefois précisé que les étudiants boursiers ne peuvent bénéficier de cette participation. Les demandes de remboursement devront être demandées de préférence avant le 31/12/2012. En vu de ce remboursement, l'utilisateur devra produire différents justificatifs auprès du Service Scolaire
9. **INSTITUER** au profit de la commune de Villejust, la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), à compter du 1^{er} janvier 2013 pour respecter le principe de l'annuité budgétaire
FIXER à 4 le coefficient multiplicateur pour l'année 2013
DIRE que la présente délibération restera valable tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée formellement par le Conseil Municipal
10. **SUPPRIMER** pour la part revenant à la commune, l'exonération de deux ans de Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les locaux à usage d'habitation
PRECISER que la suppression de cette exonération sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2013
11. **ANNULER** la délibération du 07 juin 1993 relative à l'exonération temporaire de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises
12. **INSTITUER** sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles
13. **ACCEPTER** la Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2012 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire relative au versement de la subvention à l'association IDEMU
14. **RECOURIR** au contrat d'apprentissage
CONCLURE un contrat d'apprentissage pour les services administratifs
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec le Centre de Formation d'Apprentis

15. **VOTER** une motion relative à l'assujettissement de la commune à la construction de logements sociaux
CHARGER Monsieur le Maire de rencontrer les services compétents afin d'évoquer cette affaire et la problématique rencontrée quant à son application
16. **VOTER** une motion relative au dossier de Contrat Régional en cours d'instruction auprès des services du Conseil Régional et du Conseil Général
CHARGER Monsieur le Maire de rencontrer les services compétents afin d'évoquer cette affaire et la problématique rencontrée quant à son instruction

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H40.



Le Maire,

Serge PLUMERAND.